

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

**Système d'Information Géographique - mise à disposition de données
numériques issues de la banque de données territoriales - Avenant n°6 à la
convention du 03 avril 1992 - Autorisation -**

MMadame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a autorisé par délibération n°92/096 du 21 février 1992, la signature d'une convention entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et la Direction Générale des Impôts (DGI), devenue Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), paraphée le 3 avril 1992. Cette convention a permis de numériser le plan cadastral dès 1995 et de bénéficier d'un droit d'usage interne et gratuit du plan cadastral informatisé (PCI)

L'annexe 3 de cette convention établit une liste nominative des bénéficiaires du droit d'usage défini à l'article 15 de la convention. Les bénéficiaires actuels sont la CUB, les communes de la CUB, les délégataires de services publics communautaires, et quelques organismes assurant des missions de services publics nommément désignés.

Des changements de délégataires de services publics et la création d'une Société Publique Locale nécessitent l'actualisation de l'annexe 3 de la convention.

Ces organismes sont :

- SPL – LaFAB (Société Publique Locale La Fabrique Métropolitaine de la Communauté urbaine de Bordeaux),
- S.G.A.C. (Société de Gestion de l'Assainissement de la CUB),

Il est proposé de procéder à l'actualisation de la liste des bénéficiaires et d'étendre ce droit d'usage interne gratuit à ces nouveaux organismes.

L'actualisation de la liste des bénéficiaires actuels et l'attribution du droit d'usage interne prévu à l'article 15 de la convention aux nouveaux organismes peuvent s'effectuer par un sixième avenant à la convention venant actualiser et compléter l'annexe 3.

Pour les nouveaux bénéficiaires du droit d'usage interne, une convention d'échange de données entre la CUB et chacun des organismes sera établie et aura pour objet de préciser les conditions d'échange de données.

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération, suivants :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la convention entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et la Direction

Générale des Impôts (DGI), paraphée le 3 avril 1992 et ses avenants n°1 du 26

septembre 1997, n°2 du 23 novembre 2004, n°3 du 05 avril 2007, n°4 du 18 février 2011, et n°5 du 24 mai 2012,

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'IL y a lieu de passer un 6ème avenant à la convention établie entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour permettre d'actualiser la liste des bénéficiaires du droit d'usage interne et l'étendre aux organismes ayant sollicité la communauté urbaine dans ce sens.

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de l'avenant n°6 à la convention établie entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et la Direction Générale des Impôts (DGI), paraphée le 3 avril 1992,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques, nouvelle dénomination de la DGI), le dit avenant n°6 de la convention,

Article 3 : De procéder à la mise à disposition des données numériques aux organismes nommément désignés dans l'annexe 3 de la convention conformément au dit avenant n°6 de la convention et après signature des conventions d'échanges de données entre notre établissement et chaque organisme concerné.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHÈLE ISTE Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 MAI 2013**

PUBLIÉ LE : 23 MAI 2013

Mme. MICHÈLE ISTE